

KIT MÉDIA 2010



6 numéros par an

Un tirage de 7 000 exemplaires en moyenne

Une diffusion certifiée OJD

Édité sous l'égide de la FEP



La référence éditoriale des décideurs de la propreté.



SERVICES

Véritable outil de veille pour les professionnels de la propreté, de l'hygiène et du multiservice, Services affiche sa différence en délivrant une information résolument pratique, technique et économique. Décryptage des marchés, analyse des tendances, produits nouveaux, fiches pratiques, ou encore conseils juridiques : Services incarne les grands enjeux de la profession et répond aux problématiques des entreprises et prescripteurs de la propreté. Une information 100 % utile, éditée par Pyc Édition, sous l'égide de la FEP (Fédération des entreprises de propreté et services associés).

→ POURQUOI CHOISIR SERVICES POUR VOTRE COMMUNICATION ?

● Seule revue du secteur OJD

(association pour le contrôle de la diffusion des médias) une vérité des chiffres pour faciliter vos choix d'investissements publicitaires.



● Envoi systématique de la revue sur les fichiers de prospection des revues de Pyc Édition.

Communiquez dans Services et

profitez de 150 000 contacts qualifiés

sur les secteurs suivants :

- Bâtiment
- Facility Management
- Industrie Agroalimentaire
- Équipementiers industriels
- Industrie pharmaceutique
- Établissements de santé

● Le meilleur taux de pénétration auprès des entreprises de propreté grâce aux fichiers de la FEP.

→ INFORMATIONS CLÉS

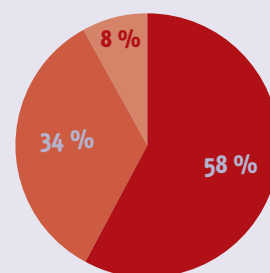
6 numéros par an

Un tirage de 7 000 exemplaires en moyenne

Diffusion complémentaire sur salon

→ PROFIL DU LECTORAT

- Entreprises de propreté
- Grands prescripteurs
- Fournisseurs, fabricants, divers



Focus du lectorat grands prescripteurs

- Collectivités
- Industries
- Santé

Planning rédactionnel

→ sous réserve de modifications

NUMÉROS	DOSSIER	TENDANCES	PANEL	L'ÉVÉNEMENT
N° 207 janvier/février	Pourquoi et comment jouer la carte du « mieux-disant »	Hygiène des mains	Disques	Préventica Marseille Interclean
N° 208 mars/avril	Les marchés de la santé	Nettoyage vapeur	Brosserie	Interclean Hôpital Expo
N° 209 mai/juin	Équipement, informatique, organisation : comment gagner en productivité	Microfibres	Aspirateurs	Préventica Lille
N° 210 août/septembre	La propreté en hôtellerie et restauration collective	Sanitaires	Détergents sols	Équip'Hôtel
N° 211 octobre/novembre	Produits verts : comment se repérer dans l'offre et comment les valoriser dans la prestation	Déchets	Biocides	Pollutec Lyon
N° 212 décembre	Panorama de la distribution	Nettoyage eau pure	Matériels pour le lavage de vitres	

Contacts rédaction

Bastien CANY
Rédacteur en chef
Tél. : 01 53 26 47 85
E-mail : b-cany@pyc.fr

Béatrice BECHERINI
Journaliste
Tél. : 01 53 26 48 07
E-mail : b-becherini@pyc.fr

Contact abonnements

Michèle MARIN
Tél. : 01 53 26 48 06
E-mail : m-marin@pyc.fr

Tarifs publicitaires (en € HT)

FORMAT	QUADRI
Page Recto	3 450
Page Verso	2 990
1/2 Page Recto	2 250
1/2 Page Verso	1 890
1/3 Page Recto	1 550
1/3 Page Verso	1 290
1/4 Page Recto	1 150
1/4 Page Verso	990
Couverture II	3 990
Couverture III	3 590
Couverture IV	4 250
Face sommaire	3 450
Ouverture de rubrique	3 450
Double page	6 190

PUBLIREPORTAGE 3 190 euros par page + frais si réalisation par nos soins.

ENCARTS droit d'asile hors frais de manipulation et taxes postales en sus
Encart recto/verso 3 450 euros. Encart 4 pages 4 500 euros. Au-delà consulter le support.

Contacts publicité

Caroline GUEX CROSIER
Chef de publicité
Tél. : 01 53 26 47 95
Portable : 06 65 12 57 84
E-mail : c-guexcrosier@pyc.fr

Frédéric ESCOFFIER
Directeur commercial
Tél. : 01 53 26 47 96
E-mail : f-escoffier@pyc.fr

REMISES VOLUME

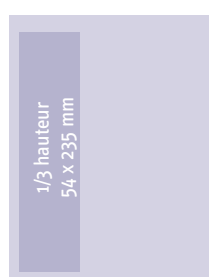
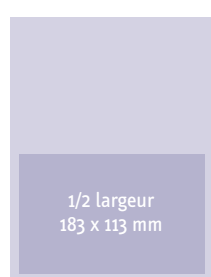
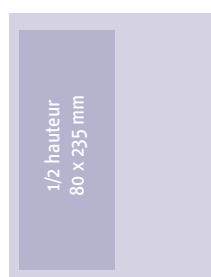
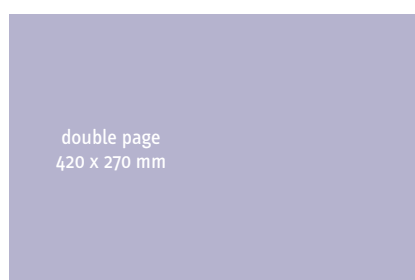
Ne s'appliquent pas sur les emplacements couverture

De 2 à 3 parutions - 5 %
De 4 à 5 parutions - 8 %
6 parutions - 15 %

REMISE MANDATAIRE

- 15% sur présentation
d'une attestation de mandat

Format des annonces



Contact technique

Aurélia LEFÈVRE
Tél. : 01 53 26 47 94
E-mail : a-lefevre@pyc.fr

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Format de la revue 210 x 270 mm
Impression offset trame 150
Brochage deux piqûres à cheval

→ Pour les annonces au format plein papier, prévoir 5 mm de marge extérieure pour la coupe.

→ Joindre impérativement une épreuve couleur de contrôle.

→ Éléments à fournir : pdf à 300 dpi ou Cd-Rom (Macintosh ou PC) avec dossier images (photos en 300 dpi et logos Photoshop ou Illustrator)
+ polices utilisées
+ document Xpress.

Remise des ordres 45 jours
avant parution.

Remise des éléments 30 jours
avant parution.

Frais de mise en page à partir de 290 €
Correction sur annonce 50 €

Conditions générales de vente

Publications du Groupe Pyc Édition

1. Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation de nos conditions générales de vente et de règlement ci-après.
2. Si L'ANNONCEUR entend passer par une agence de publicité, nommée le mandataire, ce dernier doit avoir reçu un mandat écrit de L'ANNONCEUR et produire, à L'ÉDITEUR, en original, un exemplaire dudit mandat, soit une attestation dudit mandat. Dans ce cas, L'ANNONCEUR peut bénéficier de la remise professionnelle de 15 %. Il demeurera, néanmoins, responsable du règlement à l'égard de L'ÉDITEUR, même si l'agence mandataire assure le relais financier.
3. L'ANNONCEUR dégage L'ÉDITEUR des responsabilités civiles qu'il pourrait encourir du fait des annonces publicitaires qu'il a fait paraître sur ordre, l'indemniser de tous les préjudices qu'il subirait et le garantira contre toute action des tiers à l'égard de ces insertions.
4. L'ÉDITEUR est libre de refuser, conformément aux usages de presse, l'insertion d'une annonce sans qu'il soit nécessaire, pour lui, de justifier son refus.
5. Les dates de parution de la revue ne sont communiquées par L'ÉDITEUR qu'à titre indicatif.
6. Le délai d'annulation de l'ordre par L'ANNONCEUR est de 6 semaines avant parution et 12 semaines pour un emplacement de rigueur ou de couverture. Les frais d'annulation correspondant à 20 % du montant de l'ordre seront facturés. En cas d'annulation hors délai, la facturation sera de 80 % du montant de l'ordre.
7. Toute modification de l'importance d'un ordre entraîne, s'il y a lieu, l'application d'un rappel de prix, en plus ou moins, basé sur le tarif.
8. Contraintes techniques : toute annonce doit être adressée à L'ÉDITEUR sur support numérique accompagnée de son épreuve couleur. Les travaux supplémentaires pour des éléments existants qui feront l'objet de modifications seront facturés.
En cas de non-respect par L'ANNONCEUR et/ou son représentant des dates de remise des éléments techniques sur support numérique et d'une épreuve couleur dans les délais communiqués par L'ÉDITEUR quatre jours préalablement à la date de l'envoi chez l'imprimeur de chaque revue concernée, les éléments de l'annonce précédente de L'ANNONCEUR seront réutilisés. Dans le cas où ces derniers ne seraient pas en possession de L'ÉDITEUR ou dans le cas où l'annonceur effectuerait sa première parution chez L'ÉDITEUR, le non-respect des dates de remise des éléments techniques sur support numérique et d'une épreuve couleur entraînera la parution d'un espace publicitaire blanc, en lieu et place de l'emplacement réservé par l'annonceur dans la et/ou les revues concernées, avec la mention "emplacement réservé par la société X", X étant le nom de l'annonceur. Dans ces cas, L'ÉDITEUR facturera à L'ANNONCEUR 100 % du montant de l'espace publicitaire blanc dans la et/ou les revues concernées. Tout support numérique ou document remis par L'ANNONCEUR à L'ÉDITEUR doit être réclamé, par celui-ci, 6 mois au plus tard après la dernière parution. Passé ce délai, aucune responsabilité ne pourra être assumée par L'ÉDITEUR du fait de la destruction ou de la perte de supports numériques ou de documents.
9. La facturation sera effectuée au nom de L'ANNONCEUR. Elle lui sera adressée avec copie au mandataire. Elle peut être, sur demande expresse, adressée au mandataire. Dans ce cas, copie sera envoyée à L'ANNONCEUR. L'ANNONCEUR est, dans tous les cas, responsable du paiement de l'ordre de publicité au comptant dès parution.
10. En cas de retard de paiement, l'insertion des ordres pourra être suspendue et des pénalités seront facturées. Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, ces pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 25 % annuel.
11. Litiges : toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans les 15 jours suivant la réception de la facture et du justificatif.
12. En cas de réclamation fondée, la responsabilité de L'ÉDITEUR est limitée à la valeur d'une insertion équivalente à paraître dans les meilleurs délais, au choix de L'ÉDITEUR.
13. Taxes : les prix indiqués aux tarifs s'entendent hors TVA. Toutes taxes nouvelles sur la publicité seraient à la charge de L'ANNONCEUR.
14. Contentieux : le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour trancher les litiges susceptibles de survenir entre L'ÉDITEUR et/ou tout MANDATAIRE et ses ANNONCEURS.